

Une  
équipe de  
conseillers  
à votre  
service !

## PLUS DE SERVICES

- Prise en charge immédiate - Pas de frais de dossier.
- Assistance vie quotidienne 24 heures/24, 7 jours/7.
- Remboursements rapides et simplifiés grâce aux liaisons directes avec les principaux régimes obligatoires.
- 13 000 accords de Tiers payant avec les Professionnels de santé partout en France.
- Une garantie à vie, sans risque d'exclusion, même en cas d'aggravation de votre état de santé.
- Paiement par prélèvement automatique mensuel, sans frais de notre part.
- Consultation de vos remboursements en ligne à tout moment (espace adhérent sécurisé sur notre site).
- **Priorité Santé Mutualiste :**  
conseils personnalisés par téléphone sur les grands thèmes de santé (maladies et traitements, conseils diététiques, sevrage tabagique, dépendance et maintien de l'autonomie, ...).



## PLUS PROCHE DE MOI

### Beaurepaire

5 rue Gambetta  
04 74 79 03 42

### Bourgoin-Jallieu

53 rue de la République  
04 76 33 24 33

### Briançon

35 av. du 159<sup>e</sup> RIA  
Le Val Chancel 1 - Bât A  
04 92 21 25 20

### Gap

Place Grenette  
04 92 51 38 78

### Grenoble

- 12 av. Alsace Lorraine  
04 76 46 23 10
- 226 cours de la Libération  
04 76 33 93 93

### La Mure

24 rue du Breuil  
04 76 30 92 64

### Lyon

104 avenue Maréchal de  
Saxe  
04 78 14 56 80

### Manosque

13 avenue Jean Giono  
04 92 75 66 66

### Pierre-Bénite

1 Place Jean Jaurès  
04 76 33 93 40

### Roussillon

83 av. Gabriel Péri  
04 74 86 10 08

### Saint-Marcellin

26 pl. du Champ de Mars  
04 76 64 06 09

### Saint-Martin d'Hères

17 place du 24 avril 1915  
04 76 44 84 27

### Vienne

44 cours Romestang  
04 76 33 93 93

### Villefontaine

5 allée Pierre Bérégovoy  
04 74 96 69 78

### Villeurbanne

37 rue Paul Verlaine  
04 37 43 14 81

### Voiron

13 av. L et J. Tardy  
04 76 65 84 21

Tél. 04 76 33 93 93  
[www.adrea-alpesdauphine.fr](http://www.adrea-alpesdauphine.fr)

Crédit photo : Fancypremum/masterfile - © Karen Mower ADREA MUTUELLE - soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - immatriculée sous le n° 311 799 978 - Siège social : 104 avenue de Saxe 69003 LYON - Édition 2012

POUR TOUTE LA FAMILLE,

PLUS FORTE  
LA PROTECTION SANTÉ !

► Santé  
► Prévoyance  
► Épargne  
► Retraite

**PLUS FORT LE CHOIX !**

**FAMILY',  
4 niveaux  
de garanties**

**Travailleurs  
indépendants**

Avec nos garanties Adréa,  
vous bénéficiez des avantages  
de défiscalisation  
de la Loi Madelin.

## LES PATCHS

**Découvrez les Patchs Adréa pour  
construire votre garantie sur-mesure !**

Personnalisez votre protection santé en choisissant un ou plusieurs  
« Patchs ».

- **Patch Optique/dentaire** : pour améliorer vos remboursements et bénéficier de nouvelles techniques de soins.
- **Patch Médecines douces** : pour la prise en charge de l'acupuncture, du sevrage tabagique, de l'ostéopathie, des consultations diététiques...
- **Patch Aventure** : pour bénéficier d'un capital frais de santé, recherche et secours et d'une assistance 24h/24 pour vos activités de loisirs.

## LES PRESTATIONS

	ASS. MALADIE OBLIGATOIRE	ÉCOFAMILY	FAMILY 1	FAMILY 2	FAMILY 3	
<b>HOSPITALISATION hors longs séjours</b> <sup>(1)</sup>	Honoraires	80 % ou 100 %	100 %	140 %	200 %	
	Frais de séjour	80 % ou 100 %	100 %	140 %	200 %	
	Échographie, doppler, imagerie	80 % ou 100 %	100 %	100 %	100 %	
	Forfait journalier		100 %	100 %	100 %	
	Chambre particulière avec nuitée		30 €/J	45 €/J	60 €/J	
	Chambre particulière en hospitalisation ambulatoire, sans nuitée <sup>(2)</sup>		15 €/J <sup>(2)</sup>	15 €/J <sup>(2)</sup>	15 €/J <sup>(2)</sup>	
	Transport	65 %	100 %	100 %	100 %	
	Aide à l'hospit. à domicile /an/bénéficiaire (aide-ménagère)			20 €/J	30 €/J	
	Frais d'accompagnant			50 €	50 €	
	Naissance ou adoption (si enfant inscrit)	100 %		300 €/an	600 €/an	
Assistance médicale à la procréation (insémination, FIV, ISCI)						
Forfait journalier Moyen Séjour* <sup>(3)</sup>			100 %	100 %		
Chambre particulière Moyen Séjour* <sup>(3)</sup>			30 €/J	45 €/J	60 €/J	
Frais de séjour Moyen Séjour* <sup>(3)</sup>	80 % ou 100 %	100 %	100 %	100 %		
(* jusqu'à 90j./an/bénéficiaire selon les garanties)						
<b>MÉDECINE DE VILLE</b>	Actes techniques médicaux	70 %	90 %	100 %	200 %	
	Actes d'imagerie (radiologie)	70 %	100 %	100 %	100 %	
	Actes de chirurgie et d'anesthésie en cabinet	70 %	100 %	100 %	140 %	
	Échographie, doppler	70 %	100 %	100 %	100 %	
	Consultations, visites	70 %	100 %	100 %	140 %	
	Analyses	60 %	95 %	100 %	100 %	
	Auxiliaires médicaux (kinés, infirmières,...)	60 %	95 %	100 %	100 %	
	Transport	65 %	100 %	100 %	100 %	
	Appareillage	60 % ou 100 %		100 %	165 % ou 200 %	215 % ou 250 %
	<b>ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET MÉDECINE DE VILLE</b>	Franchise sur les actes médicaux lourds supérieurs ou égaux à 120 €		100 %	100 %	100 %
<b>PHARMACIE</b>	Pharmacie	15 %, 30 % ou 65 %	100 %	100 %	100 %	
<b>DENTAIRE</b>	Soins	70 %	100 %	100 %	100 %	
	Prothèses dentaires remboursées	70 %	100 %	150 %	200 %	
	Prothèses dentaires non remboursables hors implants et parodontologie		30 %	80 %	130 %	
	Implantologie, par an et par bénéficiaire					
	Parodontologie, par an et par bénéficiaire	100 %		30 €	80 €	150 €
	Orthodontie remboursée			180 %	230 %	280 %
	Orthodontie non remboursée			80 %	130 %	180 %
<b>OPTIQUE</b>	Forfait optique de base : monture, verres et lentilles acceptées	60 %	100 %			
	Forfait optique adulte, par an et par bénéficiaire			120 €	180 €	250 €
	Forfait optique enfant (-18 ans), par an et par bénéficiaire (forfait pour : monture, verres, lentilles acceptées et refusées, jetables et produits d'entretien)	60 %		60 €	80 €	100 €
	Opération Laser, par an et par bénéficiaire				150 €/œil	
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>	Cure thermale	70 %		100 %	100 %	
	Hébergement cure thermale	65 %		100 %	100 % + 140 €/an	100 % + 200 €/an
	Forfait (sur présentation de facture) pour : Amniocentèse, cholestérol hors nomenclature, acupuncture Pilule et autres moyens de contraception, homéopathie, sevrage tabagique Ostéopathie, microkiné, chiropraxie, étioopathie Podologue, pédicure, psychologue, psychiatre, psychanalyste diététicienne, nutritionniste			40 € par an et par bénéficiaire	80 € par an et par bénéficiaire	120 € par an et par bénéficiaire
	Accès Tiers payant et liaisons directes avec les principaux régimes obligatoires		Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
	ADREA Assistance Information juridique, administrative et sociale Conseils santé personnalisés (Priorité Santé Mutualiste)		Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
<b>SERVICES</b>						
	Vaccins (DTP, ROR, Haemophilus influenza B, coqueluche <14 ans, BCG <6 ans, Hépatite A et B <14 ans, Pneumococcique <18 mois et Grippe) Détartrage (2 par an)		Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

<sup>(1)</sup> Longs séjours : séjours en maison de retraite, centre de gérontologie, maison d'accueil pour personnes âgées.

<sup>(2)</sup> Lorsqu'il y a acte de chirurgie et anesthésie, **hors box d'hospitalisation** (structure ouverte pouvant être individualisée).

<sup>(3)</sup> Moyens séjours : séjours en maison de repos, convalescence, maison d'enfants à caractère sanitaire, secteur psychiatrique.

Nos prises en charge sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale, dans la limite des frais réels et dans le respect des dispositions des contrats responsables et du parcours de soins obligatoire (articles R871-1 et R871-2). Elles incluent en pourcentage la part préalable de l'Assurance Maladie Obligatoire mais elles s'ajoutent lorsqu'il est fait mention d'un forfait. Sont exclues des remboursements la participation forfaitaire de l'assuré et les franchises médicales définies à l'article L322-2 du Code de la Sécurité sociale ainsi que toutes majorations hors parcours de soins.



## Tout prévoir avec ADRÉA

- Vous assurer une protection contre les accidents de la vie.
- Garantir vos revenus en cas d'arrêt de travail.
- Bénéficier d'une rente viagère en cas de perte d'autonomie.
- Prendre vos dispositions pour organiser vos obsèques.
- Épargner en toute sécurité.
- Être indemnisé des dépenses occasionnées par une hospitalisation (déplacements, garde d'enfants...) Garantie Hospi'Confort

**Renseignez-vous auprès  
de nos conseillers.**

**Adhésion** : de 27 à 65 ans ou à partir de 20 ans pour les jeunes couples avec ou sans enfant (âge du chef de famille).